

JOURNAL DE ROUBAIX



POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; six mois, 14 ;
; un an, 25 ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIEN et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFITTE BULLIEN et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 15 AVRIL 1869.

Bulletin politique.

Ceux qui avaient pu espérer voir l'Empire se transformer en régime parlementaire commencent à perdre quelque peu de leurs illusions. La lettre de l'Empereur à propos du centenaire de Napoléon, nous prouve que le chef de l'Etat entend maintenir intact son droit d'initiative personnelle, quelque périlleux qu'en puisse être parfois l'exercice. Nous avions déjà eu la preuve de cette volonté dans la proposition de la loi sur les livrets d'ouvriers. Le souverain ne craint pas, avant toute discussion, de faire connaître publiquement son opinion. Comme le dit fort justement le *Monde*, il expose moins encore les raisons que les sentiments qui le déterminent, et attache au projet de loi le poids d'une recommandation personnelle. Cela n'en rendra pas l'examen plus facile.

Que le souverain demande au Corps législatif l'heure qu'il est; le Corps législatif, si respectueux qu'on le suppose, pourra répondre sincèrement. Mais si la question prend cette forme inaccoutumée: « Je désire vivement qu'il soit une heure. Qu'en pensez-vous? » la réponse sera évidemment embarrassée. La politesse française empêchera les députés de contredire. Une certaine crainte, que le gouvernement considère lui-même comme le commencement de la sagesse parlementaire, fortifie la politesse, et la réponse qui vient naturellement sur les lèvres de tout député bien élevé est: « Comme il vous plaira. » Il est d'autant plus difficile de discuter les raisons de la loi nouvelle qu'elles n'apparaissent point. C'est dans l'ordre des sentiments que cette loi se place. Les vieux soldats sont dignes de toutes les sympathies de la France. Mais on pourrait également trouver diverses catégories de citoyens auxquels une pension de 250 francs serait fort nécessaire, et qui la méritent. La voie des générosités est indéfinie; elle n'a d'autres limites que celle du budget et de la fortune du pays.

« Il est vrai que la loi proposée n'augmentera pas le budget. Il faudra pourtant que l'argent se trouve quelque part. On évalue à 40,000 le nombre de ceux qui participeront à cette distribution de largesses. A 250 francs par tête, c'est une somme de 10 millions, au lieu de 2,500,000 francs qui étaient précédemment affectés à cet usage. Donc c'est une dépense nouvelle de 7,500,000 francs qui finira toujours par retomber sur les contribuables. »

J. REBOUX.

Voici la lettre de l'Empereur :

« Palais des Tuileries, le 14 avril 1869.

« Monsieur le Ministre,

« Le 15 août prochain, il y aura cent ans que l'Empereur Napoléon est né. Pendant cette longue période bien des ruines se sont accumulées, mais la grande figure de Napoléon est restée debout. C'est elle encore qui nous guide et nous protège; c'est elle qui de rien m'a fait ce que je suis.

« Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme qui appelait la France la grande nation, parce qu'il avait développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière d'honorer ce jubilé national est de répandre un peu de bien-être parmi les anciens compagnons d'armes de l'Empereur.

« Les deux millions sept cent mille francs que la Légion-d'Honneur leur distribue

« tous les ans sont insuffisants pour assurer leur existence. J'ai pensé qu'on pourrait charger la Caisse des dépôts et consignations de servir à ces vieux soldats des pensions viagères plus élevées, en lui abandonnant le crédit alloué par la Chambre pendant le nombre d'années nécessaire pour le recouvrement de ses avances. De cette manière on viendrait efficacement en aide à de glorieux infortunés sans modifier en rien les dispositions du budget.

« Je voudrais qu'à partir du 15 août prochain, tout militaire de la République et du premier Empire reçoive une pension annuelle de 250 fr.

« Le Corps législatif, je n'en doute pas, accueillera cette proposition avec le sentiment national qui l'anime à un si haut degré. Il pensera, comme moi, qu'à une époque où l'on se plaint des progrès du scepticisme, il est bon de récompenser les dévouements patriotiques et de les rappeler aux générations nouvelles.

« Réveiller les grands souvenirs historiques, c'est ranimer la foi dans l'avenir; rendre hommage à la mémoire des grands hommes, c'est reconnaître une des plus éclatantes manifestations de la volonté divine.

« Je vous prie de vous entendre avec le ministre des finances et le ministre de ma Maison, afin de préparer un projet de loi et de le soumettre sans retard au Corps législatif, après avoir pris l'avis du Conseil d'Etat.

« Sur ce, monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mardi 13 avril.

Il y a quelques jours, la question à l'ordre du jour de l'opinion publique était celle-ci: la guerre aura-t-elle lieu avant ou après les élections? Aujourd'hui les probabilités belliqueuses sont écartées, au moins momentanément; mais comme tout pivote autour de la grande affaire électorale, on pose cette question nouvelle: les nouvelles réformes libérales précéderont-elles ou suivront-elles les élections? C'est sur ce sujet que s'exercent en ce moment nos politiques des salons et des journaux. Je ne saurais pour ma part vous rien préciser à cet égard: toute combinaison me paraît possible et susceptible à la fois. On parle beaucoup de l'avènement au pouvoir du tiers-parti: on cite les noms, on répartit les portefeuilles; mais tout cela est besogne stérile et plus ne fait que vendre la peau de l'ours, soit dit sans allusion.

J'ai peine à croire à cet avènement du tiers-parti fusionné avec les éléments que l'on rattache au prince Napoléon et à M. de Persigny. Il y a des alliances contre la nature des choses qui nous semblent irréalisables, même pour un ministre de transition et d'essai. Cependant on voit pleins de confiance certains hommes politiques qui ne veulent pas sortir de ce dilemme: ou la guerre ou la liberté. Quant au prince Napoléon, d'un côté on affirme qu'il est en parfait accord avec son cousin, qu'il est dans les meilleurs termes avec l'Impératrice; d'un autre côté on annonce qu'il va s'embarquer pour faire un assez long voyage, ce qui donnerait à entendre qu'il veut continuer de se désintéresser officiellement de la marche des affaires. Je dis officiellement, car tout le monde sait que le Palais-Royal est le rendez-vous, le centre inspirateur d'un groupe d'hommes politiques qui voudraient provoquer de nouvelles réformes.

M. Frère-Orban n'a pas encore quitté Paris; il ne partira, dit-on, qu'après avoir formulé la convention qui doit être acceptée par les deux gouvernements.

Le Corps législatif va vite au besogne, il a hâte d'arriver au terme de sa session: on croit que la Chambre pourra se séparer samedi 24, au plus tard. Les paroles du maréchal Niel n'ont pas la portée pacifique de celles de M. de La Valette: son discours peut se résumer en ces mots: « Nous sommes prêts, nous ne craignons

personne, donc nous pouvons espérer la paix. » Tout le monde ne fera pas le même raisonnement, et beaucoup diront que c'est toujours quand on se croit le plus fort qu'on est tenté de commencer la bataille. Malgré cela les impressions pacifiques persistent.

Le projet de loi annoncé par la lettre de l'Empereur au ministre d'Etat sera présenté à la Chambre la semaine prochaine et sera certainement adopté. C'est la première mesure prise à l'occasion du prochain centenaire de Napoléon I^{er}; d'autres suivront plus importantes; nul doute qu'une amnistie générale ne soit proclamée le 15 août.

Cette année comme l'année dernière, il y a deux séries de troupes réunies au camp de Châlons. La première armée y sera installée le 1^{er} mai et la quittera le 30 juin. L'Empereur s'y rendra avec son fils vers l'époque des élections. Le second camp sera formé dès les premiers jours de juillet.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis annoncent que le Congrès vient d'accorder une garantie d'intérêt à la grande Compagnie Transcontinental Pacific non seulement sur les 300 lieues restant à construire, mais aussi sur les 600 lieues exploitées depuis Norfolk et Richmond jusqu'à Jefferson, dans le Texas. Encore deux ans et cet immense réseau, qui fera communiquer les deux Océans à travers les Etats les plus productifs de l'Union américaine, sera terminé. Les faveurs du Congrès pour cette vaste entreprise n'ont rien que de naturel, la Compagnie ayant à sa tête le général Fremont, du parti républicain et l'ami intime du général Grant.

On n'entend plus parler de la commission instituée il y a trois mois pour réorganiser le comité de lecture du Théâtre-Français. Est-ce que le projet de révision serait tombé dans l'eau?

Les deuxièmes lundi de l'Impératrice a été très-brillant hier malgré l'extrême chaleur. C'est M. Baddebat, capitaine de la mobile, qui a conduit le cotillon, ce qui prouve que le marquis de Caux n'a pu encore être remplacé.

Le Palais-Pompéien que le prince Napoléon avait fait construire, va être démoli: on bâtit à la place une maison de rapport. Ce pastiche de l'architecture romaine n'a pu trouver de locataire.

Une rectification: ce n'étaient pas le duc et la duchesse de Madrid qui se trouvaient dimanche à la droite de l'Empereur dans la tribune impériale aux Courses de Longchamp, c'étaient le comte et la comtesse de Girgenti. La confusion est d'autant plus inexplicable que la duchesse de Madrid est blonde et la comtesse de Girgenti brune.

C'est M. Haussmann qui présidera à l'inauguration du nouveau Vaudeville. Le vieux est déjà attaqué par les demoiselles.

Ch. CAHOT.

Paris, mercredi 14 avril.

Les discours de M. de la Valette et du maréchal Niel, la lettre de l'Empereur au ministre d'Etat, les débats du budget, les escarmouches préliminaires de la bataille électorale, voilà certes assez de sujets de préoccupations pour l'opinion publique.

Toutes réflexions faites, on trouve que les discours du ministre de la guerre ont atténué l'effet produit par le discours de M. de la Valette; répéter souvent que la France est mieux que jamais préparée pour la guerre, qu'elle ne craint personne, ce sont là des déclarations médiocrement rassurantes; d'autant mieux que l'honorable maréchal, organe du gouvernement, n'a pas voulu retrancher un iota des dispositions budgétaires concernant l'administration de la guerre. Quelques concessions, quelques économies adoptées auraient produit plus d'impression que ces variantes multipliées du *Si vis pacem, para bellum*.

M. Frère-Orban est toujours à Paris; il ne doit retourner à Bruxelles que quand l'instrument même des nouvelles conventions aura été rédigé et approuvé par les deux gouvernements.

Les nouvelles de l'étranger sont sans intérêt. A Madrid, les discussions stériles des Cortés continuent, et le duc de Montpensier reste désormais le seul candidat au trône.

Un grand nombre de députés qui s'étaient rendus dans leurs circonscriptions pour leurs affaires personnelles, sont revenus à Paris pour assister aux derniers débats de la session; le budget sera donc voté par une majorité assez imposante.

Il est probable que la session pourra être close le samedi 24, sinon avant; dans ce cas les élections seraient fixées aux 23 et 24 mai. Déjà, il est question d'une courte session qui devrait être consacrée à la vérification des pouvoirs. Cette convocation presque immédiate de la nouvelle Chambre ne nous paraît justifiée par aucune nécessité; nous rappelons que, en 1863, les élections ayant eu lieu au commencement de juin, la Chambre ne procéda que cinq mois après à la vérification des pouvoirs de ses membres. Vraisemblablement il en sera de même cette année.

La plupart de nos journaux, notamment les journaux d'opposition, émettent l'avis que les préoccupations électorales n'ont pas été étrangères à la publication de la lettre de l'Empereur. En évoquant les souvenirs qui se rattachent aux origines de la dynastie napoléonienne, l'Empereur n'a-t-il pas voulu provoquer une sorte de mouvement populaire, afin que le prochain appel au peuple ait une solennité particulière et montre la vitalité des traditions si religieusement conservées dans les campagnes. Nous datons déjà d'un siècle, veut dire la lettre impériale.

M. Haussmann a parlé hier au Sénat et n'a pas eu de peine à se faire absoudre par ceux qu'il appelle ses pairs, ses juges naturels; d'ailleurs, et ce fut son principal argument, tout ce qu'il a fait de grand et d'utile, il ne l'a fait que par l'ordre du souverain. La loi a été approuvée à l'unanimité moins une voix, celle du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

M. de Persigny dément ce matin, en ce qui le concerne, les bruits de modifications ministérielles. Sa lettre du reste est assez maladroite, car après avoir démenti avec quelque aigreur les bruits répandus sur son compte, il termine ainsi: « Je crois pouvoir dédaigner les manœuvres dont je suis l'objet ou le prétexte en ce moment. » Ce sentiment de dédain, s'il est bien réel, aurait dû dispenser le duc d'écrire cette lettre, car personne ne doute qu'il ne brûle du désir de rentrer au pouvoir et de mettre à l'œuvre son dévouement.

Le livre du comte de Paris, *Les associations ouvrières en Angleterre*, contient des idées fort avancées en économie sociale. Tout le monde a été frappé de ce rapprochement: le prince Louis-Napoléon, pendant sa captivité ou son exil, s'occupait aussi activement des besoins et des droits des classes laborieuses.

Le prince Napoléon doit quitter Paris samedi pour faire un voyage sur les côtes de l'Adriatique. On assure que le cousin de l'Empereur se rencontrera avec l'Empereur d'Autriche.

On annonce le mariage de M. de Beaumarchais avec Mlle Etcheverry, fille du député des Basses-Pyrénées. Nous ne savions pas que le nom de Beaumarchais existait encore, car si l'auteur du *Barbier de Séville* fit beaucoup de tapage pendant et après sa vie, son petit-fils ou arrière-petit-fils n'avait jamais, que je sache, fait parler de lui.

Le Palais Royal doit donner une parodie du drame de M. Sardou, *Patrie*; elle est de Chem et a pour titre: *Poterie*.

Ch. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL.

Grande hésitation au début: on a peine à maintenir sur la Rente le cours de clôture de la veille; mais après deux heures on monte sans s'émouvoir jusqu'à 71.05 cours de clôture, et le cours rond de 71 est franchi sans lutte. Après Bourse, à trois heures et demie, on demande même un instant à 71.15; pour finir au milieu d'une grande agitation à 71.10; mais il semble que la Bourse ait rompu toutes

ses attaches: pendant que le 3 0/0 se livre à ces soubresauts, les autres valeurs sans exception sont comme paralysées, et même on peut constater à la cote une légère baisse sur la plupart des valeurs de spéculation.

Les deux notes de Londres arrivent sans changement. — Les Bourses de province sont aussi en arrière.

CELLIER.

Une erreur de mise en pages ayant rendu en partie inintelligible l'article suivant publié dans notre dernier numéro, nous croyons devoir le remettre sous les yeux de nos lecteurs avec les modifications que l'auteur y a apportées:

Projet d'un marché à la criée de la vente de viande de boucherie à Lille.

La viande de boucherie se vend dans les états des principaux centres de population à des prix si élevés, que la consommation de cette précieuse denrée devient de plus en plus lourde pour les modestes ménages, surtout pour les travailleurs. Cette cherté ayant produit une certaine perturbation dans notre économie domestique, il devient donc urgent, très urgent, de remédier à ce malaise général.

Le comice agricole de Lille, se préoccupant des plaintes qui se font entendre, tant dans la ville de Lille et celles voisines, pour le service de la boucherie; que dans nos campagnes, de la part des éleveurs, à cause des prix peu rémunérateurs du bétail. — L'industrie de l'engraissement, la base de tant de progrès agricoles, s'en allant dépeuplant, — le comice de Lille, disons nous, vient de nommer dans son sein une commission d'hommes de bonne volonté pour étudier la question. Ce sont: MM. Heddebaut, Mourin, Pommerel, Lepercq, Bequet, Decroix, Becque, Deleporte-Bayart, De Germiny, Leleu, Delerue, Desmoutiers, Lefebvre, Crépele.

Si Londres a son Newgate, Paris son pavillon de halles centrales, Bruxelles sa Halle du Parc et, après ces trois capitales situées à une demi-journée de nous, bien d'autres villes moins importantes ont aussi leur marché, où les éleveurs et les bouchers des provinces peuvent faire vendre les animaux qu'ils abattent chez eux et qu'ils expédient par le chemin de fer ou autrement; Lille, avec son énorme population, peut bien être dotée aussi d'un marché à la criée de la viande de boucherie.

La criée aura cet avantage immense qu'on trouvera à placer toutes sortes de viandes; avec vous des filets, allouaux, gites à la noix provenant de communes voisines où ces pièces sont peu demandées? Les bouchers des grands quartiers de la ville les achèteront. Avec vous, au contraire, des collets, des épaules, des poitrines de mouton? Les bouchers des quartiers pauvres vous en débarrasseront de même.

On verra moins de viandes insalubres à la criée qu'ailleurs, notamment dans les faubourgs, parce que pas un morceau ne sera vendu avant d'avoir été vu par l'inspecteur de la boucherie, qui, pour l'intérêt de tous, ne saurait que ce qui sera foncièrement mauvais.

L'écart entre les mercantiles et la viande à l'état provient en partie des frais considérables dont est chargé chaque établissement, et c'est en vue de diminuer ces frais que nous appelons de tous nos vœux la création d'un marché à la criée.

Il est incontestable qu'avec la liberté de la boucherie, tout le monde peut se faire boucher en gros ou chevillard; mais il est non moins incontestable que du moment où des industriels, munis de forts capitaux, opèrent sur le marché, ou se peuvent à leur gré faire la hausse ou la baisse, il y a monopole, puisqu'il leur est loisible d'accaparer tous les bestiaux, même en vente. C'est ce que nous voyons parfois arriver sur notre place, pour ce qui est des veaux, porcs et moutons. Qui, les chevillards exercent un monopole d'autant plus funeste qu'ils règlent, comme ils le disent les transactions, tout comme les gros banquiers à la Bourse, des fonds publics.

Loin de nous la pensée de méconnaître